

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
**CHAMBRE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ARTISANAT**

B.P. 4011 - DOUALA
Tél. : 233 42.67.87/33 42.98.81 - FAX : 233 42.55.96
E-MAIL : siege@ccima.cm



REPUBLIC OF CAMEROON
**CHAMBER OF COMMERCE
INDUSTRY MINES
AND CRAFTS**

B.P. 4011 - DOUALA
Tel. : 233 42.67.87/33 42.98.81 - FAX : 233 42.55.96
E-MAIL : siege@ccima.cm

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 001/AMI/CCIMA/2023 POUR LA MAITRISE
D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU MAGASIN ZONE PORTUAIRE
(MAGASIN N° 1).**

1) Contexte

Le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun envisage la réhabilitation du magasin au Port Autonome de Douala.

2) Objet de la sollicitation

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt vise la pré-qualification des entreprises devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint pour les travaux de réhabilitation du magasin au Port Autonome de Douala.

3) Consistance des prestations

Les prestations du présent marché portent sur la maitrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du magasin au Port Autonome de Douala et consistent :

- à la direction de l'exécution des contrats des travaux (DET), contrôle de tous les documents d'exécution et des entreprises, réunions de chantiers et procès-verbaux ;
- à l'ordonnancement, la coordination et le pilotage de chantier (OPC), coordination des intervenants du début du chantier jusqu'à la levée des réserves ;
- à l'assistance lors des opérations de réception (AOR).

4) Critères de qualification

- Etre une entreprise camerounaise ou étrangère (publique ou privée) installée ou ayant une représentation au Cameroun ;
- Justifier les capacités administratives, techniques et financières requises à cet effet :
 - présenter un dossier administratif conforme aux spécifications du paragraphe 5 ci-dessous ;
 - avoir une expérience avérée dans le domaine visé ;
 - disposer du matériel et du personnel compatibles avec les prestations à réaliser ;
 - présenter une capacité financière suffisante pour la réalisation des prestations.

5) Dossier de candidature

Les entreprises qui souhaitent manifester leur intérêt à réaliser les prestations objet du présent Avis à Manifestation d'Intérêt devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (2) volumes :

5.1. Volume 1 (pièces administratives)

Le « volume 1 » comprendra les pièces administratives datées d'au moins trois (3) mois à la date de dépôt des plis en original ou en copies certifiées conformes :

- une déclaration de manifestation d'intérêt ;
- attestation de non-faillite établie par la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ou par le Tribunal de première instance territorialement compétent du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- une copie certifiée de l'attestation d'immatriculation ;
- une attestation d'inscription au fichier consulaire de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun en cours de validité ;
- une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
- le certifiant d'imposition ;
- le plan et l'attestation de localisation ;
- l'accord de groupement, le cas échéant.

En cas de groupement des entreprises, les pièces ci-dessus mentionnées devront être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera la non recevabilité de la candidature.

5.2. Volume 2 (dossier technique)

Le dossier technique devra comprendre :

5.2.1. **Les moyens humains**

A cet effet, l'entreprise devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel clé pour la réalisation de la mission à savoir :

Un chef de mission ou de projet

Le chef de mission ou de projet sera un professionnel, niveau BAC + 5, Ingénieur de Génie Civil, disposant d'une expertise avérée dans le domaine du Génie Civil. Il devra à ce titre disposer d'au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine du Génie Civil et être inscrit à l'ordre des ingénieurs du génie civil.

Deux (2) assistants au Chef de mission

Ils devront être titulaires d'un Bac + 5 et ayant au moins trois (3) années d'expérience professionnelle chacun dans son domaine :

- un Ingénieur des Travaux de génie civil et inscrit à l'ordre des ingénieurs du génie civil ;
- un Ingénieur de génie électrique.

Pour tout le personnel, cette liste sera accompagnée des pièces justificatives suivantes datées de moins de trois (3) mois :

- un Curriculum vitae (CV) daté et signé par le concerné ;
- une Attestation de présentation de l'original du diplôme le plus élevé ;
- une pièce attestant de la disponibilité de chacun des personnels.

N.B. : La non-production de l'une de ces pièces entraînera pour le personnel concerné, la note zéro (0).

5) Dossier de candidature

Les entreprises qui souhaitent manifester leur intérêt à réaliser les prestations objet du présent Avis à Manifestation d'Intérêt devront fournir les pièces ci-après présentées en deux (2) volumes :

5.1. Volume 1 (pièces administratives)

Le « volume 1 » comprendra les pièces administratives datées d'au moins trois (3) mois à la date de dépôt des plis en original ou en copies certifiées conformes :

- une déclaration de manifestation d'intérêt ;
- attestation de non-faillite établie par la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat ou par le Tribunal de première instance territorialement compétent du lieu de résidence du soumissionnaire ;
- une copie certifiée de l'attestation d'immatriculation ;
- une attestation d'inscription au fichier consulaire de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun en cours de validité ;
- une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- une attestation pour soumission délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite Caisse ;
- le certifiant d'imposition ;
- le plan et l'attestation de localisation ;
- l'accord de groupement, le cas échéant.

En cas de groupement des entreprises, les pièces ci-dessus mentionnées devront être fournies par chaque membre constitutif. Dans ce cas, le mandataire du groupement doit être formellement désigné par un acte joint au présent dossier.

Il est précisé que l'absence ou la non validité de l'une des pièces ci-dessus entraînera la non recevabilité de la candidature.

5.2. Volume 2 (dossier technique)

Le dossier technique devra comprendre :

5.2.1. **Les moyens humains**

A cet effet, l'entreprise devra justifier de sa capacité à pouvoir mobiliser un personnel clé pour la réalisation de la mission à savoir :

Un chef de mission ou de projet

Le chef de mission ou de projet sera un professionnel, niveau BAC + 5, Ingénieur de Génie Civil, disposant d'une expertise avérée dans le domaine du Génie Civil. Il devra à ce titre disposer d'au moins cinq (5) années d'expérience dans le domaine du Génie Civil et être inscrit à l'ordre des ingénieurs du génie civil.

Trois (3) assistants au Chef de mission

Ils devront être titulaires d'un Bac + 5 et ayant au moins trois (3) années d'expérience professionnelle chacun dans son domaine :

- un Ingénieur des Travaux de génie civil et inscrit à l'ordre des ingénieurs du génie civil ;
- un Ingénieur de génie électrique ;
- un Ingénieur de génie informatique.

Pour tout le personnel, cette liste sera accompagnée des pièces justificatives suivantes datées de moins de trois (3) mois :

- un Curriculum vitae (CV) daté et signé par le concerné ;
- une Attestation de présentation de l'original du diplôme le plus élevé ;
- une pièce attestant de la disponibilité de chacun des personnels.

N.B. : La non-production de l'une de ces pièces entraînera pour le personnel concerné, la note zéro (0).

5.2.2. L'organigramme de l'entreprise

Le candidat fournira l'organigramme détaillé de son entreprise.

5.2.3. Les références de l'entreprise dans le domaine concerné

Le candidat produira la liste de ses références précisant :

- Le nombre d'années d'expérience dans le domaine concerné par la prestation ;
- Les missions similaires déjà réalisées.

Pour être prise en compte dans l'évaluation, chaque référence en prestations similaires devra être justifiée par l'extrait du contrat comportant la première et dernière page, les pages de signatures conjointes ainsi que les attestations de bonne fin d'exécution ou les procès-verbaux de réception correspondants délivrés par les services du Maître d'Ouvrage. Tous les documents devront être clairs et lisibles.

5.2.4. Le plan de localisation du siège

Le candidat fournira le plan de localisation du siège de son entreprise ainsi que sa description détaillée.

5.2.5. Les moyens logistiques, techniques et matériels.

Le candidat présentera les moyens techniques et matériels qu'il compte mobiliser pour la réalisation de la prestation. A cet effet, il devra produire :

- des moyens logistiques (véhicules, etc) ;
- des moyens matériels (ordinateurs, imprimantes) ;
- des bureaux, armoires et classeurs, etc présents au siège de la structure avec l'indication de la date d'acquisition (fournir les factures des fournisseurs).

Pour tout matériel, la justification de la propriété (photocopies certifiées par les services émetteurs des cartes grises ou des factures devra être fourni. La localisation dudit matériel doit être précisée, étant entendu que des vérifications pourront être faites par le Maître d'Ouvrage en cas de besoin).

6) Critères d'évaluation

6.1. Critères éliminatoires

- dossier administratif non conforme ou incomplet ;
- fausse déclaration et pièces falsifiées ;
- note technique inférieure à 75 points sur 100.

6.2. Critères essentiels

Le dossier technique sera évalué sur 100 points suivant les critères ci-après :

- | | |
|--|-------------|
| • Présentation du dossier de manifestation d'intérêt | 05 points ; |
| • Références de l'entreprise dans le domaine similaire | 40 points ; |
| • Références du personnel | 40 points ; |
| • Matériels de l'entreprise | 15 points. |

Seules les entreprises qui auront totalisé, à l'issue de l'évaluation, une note technique au moins égale à soixante-dix (75) points sur cent (100) seront pré-qualifiées pour participer à l'Appel d'Offres National Restreint.

7) Dossiers de candidature

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais doivent être remis en sept (7) exemplaires dont un (1) original et six (6) copies marqués comme tels, sous plis fermés et adressés au Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun, sis à Bonanjo, Tél. : 233 42 68 55 – Fax : 233 42 55 96, Email : siege@ccima.cm au plus tard le **29 MARS 2023** à 12 heures précises avec la mention :

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 002/AMI/CCIMA/2023
POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE DES
RESSOURCES PROFESSIONNELLES SUR LES METIERS DU CUIR A MAROUA
- REGION DE L'EXTREME NORD -
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)**

8) Durée de validité des offres

Les offres reçues sont valables pendant trois (3) mois à partir de la date fixée pour la remise desdites offres.

9) Délai d'exécution de la prestation

Le délai d'exécution des travaux ne saurait excéder treize (13) mois à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage.

10) Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire d'ordre technique, s'adresser à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat du Cameroun, sis à Bonanjo, Tél. : 233 42 68 55 – Fax : 233 42 55 96, Email : siege@ccima.cm.

11) Publication des résultats

Après l'analyse des offres, les résultats seront portés à la connaissance des soumissionnaires par voie de presse et/ou d'affichage. Les entreprises pré-qualifiées seront invitées à participer à l'Appel d'Offres National Restreint en conformité avec les procédures de passation des marchés en vigueur au Cameroun.

Douala, le _____

LE PRESIDENT DE LA CCIMA

Christophe EKEN

Ampliations :

- Cab/SG CCIMA (suivi)
- Secrétariat CIPM/CCIMA
- ARMP/SOPECAM (publication)
- Affichage